

ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
224	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES JARDINS	24/07/2025	435

- Sur la chaussée** / sur trottoir
- Sur emplacement de stationnement
- Sur Place / en zone piétonne

Nature de l'Autorisation : Stationnement d'une benne et d'une camionnette face au 11 rue des Jardins

Nature des travaux : Travaux de rénovation de toiture

Lieu du chantier : 11 rue des Jardins

Permissionnaire : Ets KUBLER E&L

Bénéficiaire : Monsieur Pierre LAPLANTE

Date de validité : Du 28 juillet au 2 août 2025 pour la benne
Du 28 juillet au 30 août pour la camionnette

Thann, le 24 juillet 2025



Charles VETTER
Adjoint au Maire

PRESCRIPTIONS A SUIVRE PAR LE PERMISSIONNAIRE :

- La libre circulation ne devra pas être entravée, dont celle des piétons, qui devra toujours être maintenue ou déviée sur un parcours de la chaussée, dûment marqué et protégé.
- Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention des usagers de la voie publique devra obligatoirement être apposée par les soins du permissionnaire, de jour comme de nuit (cônes K5c). Compte tenu de la coupure de l'éclairage la nuit (23h-5h), toute signalisation devra être équipée de bandes réfléchissantes. Les panneaux devront être de classe 2DG.
- En cas de risque de chute de matériaux, toute mesure de protection nécessaire devra être prise au préalable.
- Les droits des tiers restent réservés.
- En cas d'accident résultant de ces installations, le permissionnaire en supportera seul la responsabilité. Conformément à l'«arrêté municipal permanent n° 56/2010 du 20 avril 2010 de Lutte contre le Bruit», les engins et matériels utilisés sur le territoire de la Ville de Thann, doivent être munis de dispositifs conformes propres à assurer leur insonorisation.

Transmis à :
- ETS KUBLER E&L
- Service Technique
- Police municipale
- Classement

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 28/07/25 par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann